

Réaction à l'incident survenu au Lycée technique hôtelier Alexis Heck le 17.10.2017 : « Schüler menaciert Schoulpersonal, Police gëtt alarméiert »

Ce « fait divers » n'étonne aucun enseignant membre d'un lycée technique au Luxembourg.

En effet, les situations délicates avec les élèves – à un doigt de l'escalade maximale – sont le lot quotidien des enseignants dans les lycées techniques.

Autre exemple dans le même ordre d'idées : nos politiciens ont voté une loi anti-tabac très restrictive. Qui en surveille l'application dans les écoles secondaires ? Pas les politiciens eux-mêmes, ni la police – qui, décidément, a d'autres soucis –, mais les enseignants ! Rendre un élève attentif à la loi anti-tabac provoque – trop souvent – une réaction intempestive dépassant largement le cadre de ce qu'on qualifierait d'acceptable.

Autre exemple encore : d'après la loi scolaire, les élèves (même majeurs !) n'ont pas le droit de quitter l'enceinte d'un lycée durant la récréation. Qui en surveille l'application dans les écoles secondaires ? Toujours les enseignants ! Interpeller un élève à l'extérieur de l'enceinte d'un lycée durant la récréation peut provoquer la même réaction démesurée !

Finalement, demander à un élève les raisons de son retard aux cours peut malheureusement aussi être la cause d'un emportement difficile à imaginer, voire à comprendre.

Le nombre des conseils de discipline était anecdotique il y a 30 ans. Ce n'est malheureusement plus vrai depuis de trop nombreuses années. Un lycée technique de quelque 2000 élèves peut facilement compter jusqu'à 20 conseils de discipline annuels statuant sur le renvoi définitif. Quand on sait que ces conseils ne sont convoqués que pour des raisons majeures (consommation de drogues, actes de violence, absences non excusées dépassant les 60 heures, etc.), on imagine aisément le nombre faramineux de problèmes « mineurs » (insolences, retards légers, ordures jetées par terre, etc...) dans les écoles...

En résumé : 20 sur 2000 ne constitue « qu'1 % », mais ce seul pour cent ainsi que les problèmes disciplinaires « mineurs » rendent trop souvent la vie impossible aux enseignants. Il serait sans doute temps de penser sérieusement à une contrepartie – à l'instar de celles accordées à d'autres corps de métiers confrontés à des situations pareilles – pour ce sacrifice que font ces enseignants chaque jour et qui est loin de faire partie de leur mission de base. Le fait que nos propres nouveaux « syndicalistes » ferment l'œil sur ce désastre n'en atténue nullement les effets dévastateurs. Leur virginité syndicale, évidente dans le chef de d'aucuns parmi eux, ne suffit guère à excuser leur silence coupable.

Alain Kieffer

Ancien vice-président de l'APSS